



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 241 - 6 décembre 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SPÉCIAL

ABOLISSEONS LA PROSTITUTION ! - N° 8

« Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est cacher que les hommes ont le droit de les acheter ». Françoise Héritier

SOMMAIRE

- 1 - Retrouver le débat en video - Page 1
 - 2 - Analyse du scrutin - Page 2
 - 3 - Les photos du 4 décembre - Page 2
 - 4 - L'Assemblée nationale fait le choix de briser la violence prostitutionnelle - Mouvement du Nid - France - Page 2
 - 5 - Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel - Une avancée historique ! - MMF - Page 2
 - 6 - Un beau cadeau de Noël - Zeromacho - Page 3
 - 7 - Un pas de plus vers l'abolition de la prostitution ! - Les Effronté-es - Page 3
 - 8 - Communiqué Association Libres Marianne - Page 3
 - 9 - Le vote d'une loi historique - Osez le Féminisme ! - Page 4
 - 10 - Communiqué Collectif Droits des Femmes - Page 4
 - 11 - Communiqué FDFA - Page 5
 - 12 - Adoption en première lecture de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel - PS - Adeline Hazan, Mine Günbay - Page 5
 - 13 - PPL renforçant la lutte contre le système prostitutionnel - Demande d'inscription à l'ordre du jour du Sénat - Des sénatrices - Page 6
 - 14 - Projet de loi sur la prostitution: "Pourquoi je vote pour" - Marie-George Buffet - Page 7
 - 15 - Abolition de la prostitution : le vote à l'Assemblée est une première victoire ! - Parti de Gauche - Delphine Beauvois, Romain Jammes - Page 8
 - 16 - Rien ne sera plus jamais comme avant - Christine Le Doaré - Page 9
 - 17 - Prostitution: l'Assemblée adopte la loi pénalisant les clients malgré les clivages partisans
 - 18 - « Je ne savais pas que je me prostituais » - Léa Lejeune - liberation.fr - Page 11
 - 19 - Rectificatif sur la maternité (on peut ?) d'un texte - Page 12
-

1 - Retrouver le débat en video

1^{ère} séance 29 novembre : <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4946.1ere-seance--loi-de-programmation-militaire-2014-2019--renforcement-de-la-lutte-contre-le-systeme--29-novembre-2013>

2^{ème} séance, idem : <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4947.2eme-seance--renforcement-de-la-lutte-contre-le-systeme-prostitutionnel-suite-discussion-general-29-novembre-2013>

3^{ème} séance idem : <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4948.3eme-seance--renforcement-de-la-lutte-contre-le-systeme-prostitutionnel-suite-discussion-general-29-novembre-2013>

de-la-lutte-contre-le-système-prostitutionnel-suite-art-3-adt-12-a-la--29-novembre-2013
Vote du 4 décembre : <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4966.1ere-seance--questions-au-gouvernement-renforcement-de-la-lutte-contre-le-système-prostitutionnel--4-decembre-2013>

2 - Analyse du scrutin

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/scrutins/jo0738.asp>

3 - Les photos du 4 décembre

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.10152084367614743.1073741868.740269742&type=1&l=79fb2983b6>

4 - L'Assemblée nationale fait le choix de briser la violence prostitutionnelle - Mouvement du Nid - France

Le Mouvement du Nid-France exprime sa satisfaction à l'annonce du vote en faveur de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Notre pensée va d'abord aux 5000 personnes prostituées que nous accompagnons chaque année, vers toutes les personnes emmurées par la honte et la violence dans le système prostitutionnel.

Pour la première fois en France, une loi qualifie et condamne l'achat d'un acte sexuel comme une violence, et en tire plusieurs conséquences : Les personnes prostituées, en tant que victimes, ne seront plus pénalisées et il leur sera au contraire proposé des alternatives, des échappées hors du système prostitutionnel. Les « clients » des personnes prostituées sont désormais condamnés : acheter un acte sexuel devient une infraction pénale. Pour la société toute entière, et particulièrement pour les nouvelles générations, la loi ouvre enfin une nouvelle ère pour l'égalité femmes-hommes, en s'attaquant à un des derniers bastions de la domination masculine et de la violence sexiste.

Le Mouvement du Nid - France, fort de son expertise en matière de prévention et d'accompagnement des personnes prostituées, dénonce depuis des années le manque d'outils et de moyens mis en œuvre, un constat partagé par les professionnels de l'action sociale et éducative avec qui il travaille. Il se réjouit des possibilités nouvelles que la proposition de loi pourra initier et en faveur desquelles il se mobilisera.

Aujourd'hui, les député-es ont décidé une avancée historique : la France s'engage aux côtés des personnes prostituées, contre ceux qui exploitent leur vulnérabilité : proxénètes et « clients » prostitueurs.

Nous saluons aussi la mobilisation exceptionnelle, animée par plus de cinquante associations féministes et de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a touché l'ensemble du mouvement social. Forts de cette mobilisation et de ce nouvel espoir, nous formulons le vœu que le Sénat fera lui aussi le choix de briser la violence prostitutionnelle.

5 - Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel - Une avancée historique ! - MMF

Le mercredi 4 décembre 2013, l'Assemblée Nationale a voté à une majorité confortable (268 voix pour, 138 contre et 79 abstentions) la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel.

Enfin, la prostitution est considérée comme une violence faite aux femmes ! Enfin, les personnes prostituées ne sont plus des coupables mais des victimes qu'il faut protéger ! Enfin, les clients sont jugés responsables de leurs actes et pénalisés ! Enfin, nous allons pouvoir faire reculer ce frein important à l'égalité femmes/hommes qu'est la prostitution.

Ce vote est l'aboutissement de 2 ans de travail dans le cadre du Collectif Abolition 2012, et de celui de politiques venu-es de tous bords qui ont joint leurs forces et leurs énergies au service de la réussite de cette première étape vers une société où le système prostitutionnel sera banni.

Nous continuons maintenant la mobilisation pour que le Sénat mette la proposition de loi au plus vite à son agenda, et pour que les sénatrices-sénateurs suivent l'exemple de leurs collègues député-es, rien ne les empêchant de faire mieux !

Nous continuerons à nous battre pour : des moyens supplémentaires pour mieux accompagner celles qui souhaitent sortir du système prostitutionnel (pour le moment 20 millions d'euros) ; une carte de séjour pérenne pour les femmes immigré-es sans papiers ; des moyens ambitieux au niveau européen et international pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains et les réseaux mafieux ; une éducation non-sexiste dès le plus jeune âge.

6 - Un beau cadeau de Noël - Zeromacho

Merci aux députés ! L'Assemblée nationale vient de voter (par 268 voix pour, 138 contre et 79 abstentions) la proposition de loi « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel ». Les dispositions principales reprennent les demandes du réseau Zéromacho, notamment celle qui a suscité les débats les plus vifs, la pénalisation des clients-prostitueurs, avec une amende maximale de 1500 €, doublée en cas de récidive.

Ce succès doit beaucoup à la ministre des droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem, aux députées Maud Olivier, Catherine Coutelle, Danielle Bousquet et Guy Geoffroy, ainsi qu'aux 55 associations groupées dans le collectif Abolition 2012 dont Zéromacho fait partie.

La France rejoint ainsi la Suède, la Norvège, l'Islande et l'Irlande en affirmant qu'acheter un acte sexuel est une violence condamnée par la loi.

Il faudra encore du temps (plusieurs mois) pour que la loi soit votée au Sénat mais nous fêtons déjà ce premier succès, avec une pensée reconnaissante pour nos prédecesseurs abolitionnistes depuis le 19^e siècle. Nous aussi, imaginons un monde sans prostitution !

7 - Un pas de plus vers l'abolition de la prostitution ! - Les Effronté-es

Les Effronté-e-s se réjouissent de l'annonce du vote en faveur de la proposition de loi contre le système prostitutionnel à l'Assemblée Nationale. Ce vote fait suite à une mobilisation de grande ampleur, portée par plus de cinquante associations féministes. La proposition de loi, transpartisane, s'inspire de l'exemple de la Suède où les clients sont pénalisés depuis 1999.

Cette loi abolitionniste protège les personnes prostituées à plusieurs titres : Les personnes prostituées ne seront plus pénalisées, puisque les député-es ont abrogé le délit de racolage passif institué par Nicolas Sarkozy ; Les clients des personnes prostituées sont désormais condamnés : acheter un acte sexuel devient une infraction pénale ; La loi instaure des mesures d'accompagnement, alimentées par un fonds de 20 millions d'euros par an, qui est encore insuffisant à nos yeux, afin de proposer aux personnes prostituées une alternative. Elle permet également aux personnes prostituées étrangères en situation irrégulière d'accéder à un titre de séjour.

C'est une avancée historique : si le Sénat fait lui aussi le choix de briser la violence prostitutionnelle, la France pourrait donc devenir le 4^{ème} pays abolitionniste au monde !

Restons mobilisées pour que cette proposition de loi soit également votée au Sénat, et que des aménagements soient faits afin de permettre aux personnes prostituées étrangères d'accéder à un titre de séjour plus étendu.

8 - Communiqué Association Libres Mariannes

Notre association se félicite de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée Nationale, le 4 décembre 2013, sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel.

Notre association soutient la position d'abolitionnisme depuis maintenant deux ans avec les réseaux féministes.

L'acte sexuel imposé par tarification est le reflet de la misère humaine que nous devons, dans une société organisée, prendre en compte comme une lutte contre la paupérisation des êtres humains. Il n'en déplaise à ce système de prostitution en dentelles, soutenu par quelques intellectuels. Nous resterons vigilantes pour que la lutte contre les violences faites aux femmes, pour que la dignité humaine reste le fer de lance d'une République citoyenne qui respecte tous ces individus.

La prostitution n'est pas un choix d'émancipation, mais une marchandisation du corps-objet dans toutes ces formes. Les clients étaient libres de choisir, de se plaindre, pas les prostituées. Maintenant ces acheteurs de sexes devront rendre des comptes, non seulement à leur porte monnaie, mais aussi à leur conscience.

Nous restons à l'éveil, nous attendons la suite des évènements...

9 - Le vote d'une loi historique - Osez le Féminisme !

L'Assemblée Nationale vient de voter une loi historique à la majorité absolue : la loi portant sur l'abolition du système prostitutionnel. Sous réserve du vote au Sénat, la France pourrait donc devenir le 4ème pays abolitionniste au monde, après la Suède, l'Islande et la Norvège.

La loi abolitionniste est protectrice pour les personnes prostituées. Elle abroge le délit de racolage qui pénalisait les personnes prostituées. Elle crée un fonds de 20 millions d'euros, des mesures d'accompagnement et permet d'accéder à un titre de séjour sans dénonciation du proxénète pour les personnes prostituées étrangères en situation irrégulière. Enfin, elle met une arme sans précédent dans les mains de toutes les personnes prostituées : sanctionner les clients de la prostitution, c'est pointer les auteurs de la violence prostitutionnelle, mais aussi inverser le rapport de force entre clients et prostituées au profit des dernières. Le risque pèse maintenant sur les clients : demain, les clients seront moins nombreux et les réseaux se détourneront de la France, devenue moins rentable pour leurs trafics.

La loi abolitionniste réaffirme que tout rapport sexuel non désiré est une violence : en cela, c'est un grand pas en avant pour l'égalité femmes-hommes et la liberté sexuelle. Dans une société aussi inégalitaire entre les femmes et les hommes que la nôtre, dominée par un marché vorace et sans frontières, cette loi rappelle que la sexualité des plus précaires et en particulier des femmes ne peut être prise en otage par le pouvoir de l'argent et de la domination masculine.

Les parlementaires ont fait un choix de société profondément politique. Le choix politique a été celui de lutter contre les violences, et non de fermer les yeux ou de vouloir lâchement les aménager. Le choix politique a été celui d'une courageuse transformation sociale et non celui d'un défaitisme coupable face aux inégalités qui perdurent.

Nous resterons mobilisées pour que cette proposition de loi soit également votée au Sénat. Nous serons vigilantes à ce que les manques de la loi soient comblés. Les personnes prostituées étrangères doivent accéder à un titre de séjour plus étendu et sans discrétion du préfet : il n'est pas question pour nous que la politique migratoire répressive du gouvernement l'emporte sur les droits des femmes.

10 - Communiqué Collectif Droits des Femmes

La France a ratifié en 1960 la Convention de 1949 dite « Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ». Par la ratification de cette Convention elle affirmait son caractère abolitionniste. Mais elle fit bien peu pour le mettre en pratique. Censée prendre des mesures d'ordre social permettant la prévention du risque et la réinsertion des personnes prostituées, on cherche encore à la loupe où sont passées ces mesures. Elle fit preuve cependant de plus de zèle dans la répression du proxénétisme et de la traite.

Elle fut aussi capable en 2003, alors que Nicolas Sarkozy était ministre de l'intérieur, de s'en prendre aux personnes prostituées elles mêmes en réprimant le racolage passif.

Un premier progrès a été accompli par le vote à l'Assemblée d'une résolution unanime abolitionniste en décembre 2011. La loi votée hier à l'Assemblée nationale en première lecture constitue un second progrès d'envergure pour aller vers l'abolition de la prostitution. Le Collectif National pour les Droits des Femmes se félicite de ce premier vote.

Il continue cependant à réclamer que les personnes prostituées étrangères puissent bénéficier d'un droit au séjour garanti et pérenne, qui ne soit pas conditionné à un dépôt de plainte, quand elles souhaitent sortir de la prostitution. Cet accès au titre de séjour doit être de plein droit et non soumis au pouvoir discrétionnaire des préfets. Il souhaite aussi que soit précisée les mesures sociales du « parcours de sortie de la prostitution » et que des moyens plus importants que les 20 millions prévus leur soient alloués.

Il veillera à ce que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat, discutée et votée. Il saisit l'occasion pour saluer ici les grandes précurseures : Denise Pouillon et, plus près de nous, Malka Marcovich.

11 - Communiqué FDFA

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir salue l'adoption par les député-es de la loi de lutte contre le système prostitutionnel le 4 décembre 2013 et applaudit à cette avancée fondamentale pour l'égalité femmes-hommes dans une société qui refuse désormais la marchandisation des corps, la domination héritée d'une société patriarcale sur le corps des femmes, et les violences et agressions sexuelles perpétrées par le système prostitutionnel.

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir a soutenu cette proposition de loi sur la lutte contre le système prostitueur avec le collectif Abolition2012, aboutissement d'un travail courageux de la société civile et des politiques sur de nombreuses années.

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir se félicite de ce vote, progrès social s'appuyant sur la valeur de l'égalité et réaffirmant le respect de la dignité humaine.

La prostitution est une violence qui s'exerce en majorité sur des femmes, le plus souvent en difficulté. Les femmes handicapées, en particulier, sont très vulnérables et souvent dans des situations de grande précarité. Elles font par également l'objet de fantasmes sexuels.

La proposition de loi présentée par les député-es, Maud Olivier, Rapporteur, Guy Geoffroy, Président de la Commission spéciale, Catherine Coutelle, Présidente de la délégation aux droits des femmes et fermement soutenue par la Ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a été adoptée à une large majorité à l'Assemblée Nationale. Elle reprend les quatre piliers de mesures proposés. Il s'agit de mieux lutter contre les réseaux de traite et de proxénétisme ; d'accompagner de façon globale les personnes prostituées notamment en les aidant à sortir de la prostitution ; de renforcer l'éducation à une sexualité respectueuse de l'autre ; de responsabiliser les clients en pénalisant l'achat d'actes sexuels.

La France est ainsi en cohérence avec les traités internationaux qu'elle a ratifiés depuis plusieurs dizaines d'années et ouvre la voie, rejoignant la Suède, la Norvège, et l'Islande, à une Europe libérée de la prostitution.

12 - Une question de cohérence, de progrès et de droits humains - Catherine Coutelle Députée PS, Maud Olivier PS, Guy Geoffroy UMO - Commission spéciale « Système prostitutionnel » de l'Assemblée Nationale

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Nous nous réjouissons de cette majorité absolue et au-delà des

clivages politiques. Nous resterons mobilisés pour faire connaître les réalités de la prostitution et les enjeux de la lutte contre son système.

Cette proposition de loi doit permettre de stopper les mafias qui prospèrent grassement sur la traite des êtres humains - des femmes, dans une écrasante majorité. Asservissement, esclavagisme, maintien sous le joug, violences impensables infligées quotidiennement à des dizaines de milliers de personnes en France : tout cela doit cesser, sans tarder.

Pour la première fois, un texte législatif propose un accompagnement global pour les personnes prostituées en matière de sécurité, de santé, de formation, de logement, grâce à un fond de 20 millions d'euros qui sera mis en place après le vote définitif de cette loi.

Avec le soutien du Gouvernement et l'engagement de Najat Vallaud-Belkacem, nous avons abouti à un texte cohérent et pragmatique. Engagée en tant que députée dans la précédente législature et désormais en tant que Présidente Haut Conseil à l'égalité femmes - hommes, Danièle Bousquet doit aussi être saluée pour le remarquable travail qu'elle a mené.

Cette adoption aujourd'hui en première lecture, hautement emblématique, est la première étape du processus législatif. Une inscription rapide à l'ordre du jour du Sénat permettra de ne pas perdre de temps afin que, dans l'esprit de mobilisation transpartisane qui prévaut depuis le début du travail, la proposition de loi trouve sa majorité à la Chambre Haute : c'est une question de cohérence, de progrès et droits humains.

12 - Adoption en première lecture de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel - PS - Adeline Hazan, secrétaire nationale aux Droits des femmes - Mine Günbay, secrétaire nationale adjointe aux Droits des femmes

Les députés viennent d'adopter en première lecture une loi majeure et globale, qui met en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire reculer la prostitution. Le Parti socialiste, qui a réaffirmé son engagement abolitionniste à de nombreuses reprises ces derniers mois, s'en félicite

Enfin, la prostitution n'est plus perçue comme une fatalité mais comme une violence. Cette loi permettra d'inverser le rapport de force entre les personnes prostituées et les clients : les victimes sont protégées, les responsables sont sanctionnés.

L'abrogation du délit de racolage, qui était un engagement du président de la République, s'accompagne de l'instauration d'un parcours de sortie de la prostitution, qui comprend un placement dans une structure d'hébergement et d'insertion sociale, une aide financière et une autorisation provisoire de séjour pour les personnes étrangères, qui ne sera plus conditionnée à la dénonciation du proxénète.

Le travail en séance a approfondi cet objectif de renforcement de la protection des personnes prostituées en ajoutant ces dernières à la liste des personnes pour lesquelles les sanctions sont aggravées en cas de viol ou d'agression sexuelle.

L'interdiction de l'achat d'un acte sexuel, sanctionné par une amende et un stage de sensibilisation, permettra de faire reculer le nombre de clients et de fermer le robinet financier qui alimente les réseaux de traite et de proxénétisme.

Un effort sans précédent est déployé pour prévenir les pratiques prostitutionnelles, avec la sensibilisation à la problématique de la marchandisation des corps au sein des modules d'éducation à la sexualité dispensés au lycée.

Le Parti socialiste souhaite que le travail parlementaire se poursuive dans la sérénité et que le Sénat s'en saisisse dans les meilleurs délais, pour que la proposition de loi trouve application au plus vite.

13 - PPL renforçant la lutte contre le système prostitutionnel - Demande d'inscription à l'ordre du jour du Sénat - Des sénatrices

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi Coutelle/Olivier renforçant la lutte contre le système prostitutionnel soutenue par le gouvernement et défendue par la Ministre des droits des femmes. Cette proposition de loi prolonge le travail mené précédemment à l'Assemblée Nationale par la mission Bousquet/ Geoffroy et celui conduit par les sénateurs Jouanno et Godefroy sur la situation sociale des personnes prostituées ainsi que par les délégations droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Pour la première fois, un texte a pour objectif de permettre aux femmes de toutes nationalités de s'engager dans un parcours de sortie de la prostitution. Reposant sur un accompagnement par les associations compétentes, il prévoit une aide spécifique financée par un fonds spécial que le gouvernement s'est engagé à abonder de 20 millions d'euros par an.

Ce texte soucieux de combattre la prostitution de rue s'attaque également au développement de la prostitution sur Internet dans le respect des impératifs de libertés publiques. Les fournisseurs d'accès devront en effet signaler les sites susceptibles de ne pas respecter la loi sur la traite et le proxénétisme sans pour autant être frappés d'un blocage administratif.

La proposition de loi veut également prévenir l'entrée dans la prostitution des différents publics - étudiants notamment -, par le développement d'actions d'information ciblées.

Enfin, reconnaissant pleinement le statut de victimes des personnes en situation de prostitution, l'Assemblée Nationale a adopté deux mesures permettant l'inversion de la charge pénale. Elle abroge le délit de racolage et, dans une optique de responsabilisation du client, interdit l'achat d'actes sexuels en instaurant un délit sans peine de prison assortie mais sanctionné par une contravention de 1500 €.

Nous estimons que l'adoption à une large majorité de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel appelle un examen de ce texte à court terme par la Chambre haute. Nous demandons donc son inscription rapide à l'ordre du jour du Sénat.

Laurence Rossignol (PS), Chantal Jouanno (UDI), Brigitte Gonthier-Maurin(CRC), Alain Milon (UMP), Jean-Vincent Place(Ecolo), Christian Bourquin (RDSE), David Assouline (PS), Maryvonne Blondin (PS), Nicole Bonnefoy (PS), Luc Carvounas (PS), Françoise Cartron (PS), Laurence Cohen (CRC), Roland Courteau (PS), Joëlle Garriaud-Maylam (UMP), Philippe Kaltenbach (PS), Claudine Lepage (PS), Michelle Meunier (PS), Danielle Michel (PS), Jean-Jacques Mirassou (PS), Gisèle Printz (PS), Roland Ries (PS).

14 - Projet de loi sur la prostitution: "Pourquoi je vote pour" - Marie-George Buffet

La proposition de loi visant à pénaliser les clients des prostituées a été adoptée ce mercredi à l'Assemblée. Les députés ont voté le texte par une majorité de 268 voix contre 138, 79 s'abstenant. Retouvez en intégralité, les explications de vote de la députée communiste de Seine-St-Denis et ancienne ministre, Marie-George Buffet.

Nous vivons un moment important dans l'histoire de notre assemblée, un moment qui va compter pour l'émancipation humaine. Nous allons, je l'espère dans quelques minutes, adopter un texte de loi qui va dire : la société doit se libérer d'un système d'exploitation et de domination : le système prostitutionnel. Nous allons enfin faire vivre la position abolitionniste adoptée par la France en 1960. Nous répondons ainsi positivement aux 55 associations regroupées dans le collectif « abolition 2012 ».

Cette loi représente, d'abord, une nouvelle étape dans la libération des femmes, qui, nous l'avons rappelé tout au long de notre très riche débat, constituent plus de 85% des personnes prostituées. Car, la prostitution n'est pas le plus vieux « métier » du monde, comme certains se plaisent à le dire.

Non, la prostitution n'est qu'une des plus violentes expressions du système patriarcal. Cette réalité doit être dite- et nous l'avons fait dans le travail de la commission spéciale et dans cet hémicycle. Comment appeler autrement le choix d'un individu à disposer d'un corps et de l'intimité d'un être humain au travers d'un rapport, imposé par l'argent. Dans la prostitution, il n'y a pas de contrat entre deux personnes libres, mais bien quelqu'un qui décide et quelqu'un qui subit.

Nous avons eu, dans le débat, de nombreuses interventions citant des médecins, des associations, des femmes, montrant la brutalité de cette violence, y compris à travers la parole de clients. Cette loi va donc aider toutes celles et tous ceux qui veulent en sortir avec des mesures permettant à chacune et chacun de reprendre sa place dans la société.

La prostitution, c'est aussi la traite des êtres humains, un trafic mondial très lucratif pour les réseaux qui l'organisent. Il génère un profit annuel de 32 milliards d'euros, avec un « chiffre d'affaires » annuel de 3 milliards d'euros en France.

On ne parle donc pas ici de rapports humains, mais de rapports de domination marchands, basés sur la violence. Et c'est contre cela que nous combattons. C'est pour cela que nous inversons la charge de la culpabilité en la faisant désormais porter sur ceux qui profitent de ce système inhumain : d'abord les réseaux de traite, les proxénètes mais aussi les clients qui à 99% sont des hommes.

Cher-e-s collègues, Nous ne parlons pas d'une situation virtuelle où la « prostitution serait libre » et où les personnes prostituées feraient le choix de vivre de « leurs charmes » !

Non, nous parlons d'une réalité sordide qui comme le dit si bien l'association « zéro macho », porte aussi atteinte à la dignité des hommes. Car loin de participer à leur liberté sexuelle, cela les enchaîne à une conception de la sexualité empreinte de frustration et de domination.

Sans client il n'y a pas de prostitution, sans demande, pas besoin d'organiser le commerce humain.

Pour abolir ce système inhumain, il faut donc responsabiliser ceux qui font le choix de l'utiliser. C'est pour cela que nous décidons de pénaliser celui qu'on appelle le client.

Pour que la société ait les moyens de poser l'interdit de la marchandisation des corps et d'avancer ainsi vers plus d'émancipation humaine.

Ce n'est ni la morale ni la volonté d'une société régimentaire qui nous anime. Mais une volonté émancipatrice. Car la liberté ne s'achète pas. Comme elle n'est pas non plus synonyme de propriété, surtout lorsque l'on parle d'humanité ! Dans le domaine de l'acte sexuel comme dans d'autres, les êtres humains ont droit à d'autres rapports que ceux guidés par la loi du plus fort, par la loi du tout marchand.

Nous avons donc à faire un choix politique. Non pas, je le répète, au nom de la morale, mais à partir d'une conception que nous avons de la société et du sens que nous voulons lui donner.

Et ainsi nous nous mobilisons pour faire avancer les mentalités.

Car pour leurs droits, les femmes doivent pouvoir s'appuyer sur des lois pour conquérir des droits, et faire changer le regard de la société à leur égard en utilisant ces droits. Nous bousculons les représentations ancestrales enfermant les femmes dans l'image de « la maman et de la putain » telle que l'a dénoncée Simone de Beauvoir.

C'est donc au nom de la liberté de la personne humaine, au nom du droit à l'égalité des femmes et des hommes que je souhaite, avec le groupe GDR, que notre assemblée adopte ce texte.

Pour faire avancer l'Humanité.

15 - Abolition de la prostitution : le vote à l'Assemblée est une première victoire ! - Parti de Gauche - Delphine Beauvois, Romain Jammes

Le Parti de Gauche se félicite aujourd'hui du vote de la proposition de loi sur l'abolition de la prostitution par l'assemblée nationale. Le Front de Gauche, dans la rue comme avec ses élu-es, défend depuis longtemps cette position. Enfin, la prostitution est reconnue comme une violence faite aux femmes et un système esclavagiste intolérable.

Evidemment, le combat est loin d'être terminé. Ce vote constitue le départ d'un immense chantier

tout autant que l'aboutissement de revendications des associations féministes réunies dans le collectif Abolition 2012. Nous appelons, donc, le président du Sénat à mettre très rapidement cette proposition de loi à l'ordre du jour afin que ce texte fondamental pour l'avancée des droits des femmes soit rapidement voté.

Le Parti de Gauche sera également vigilant quant à l'application de cette loi. Ainsi, les conditions d'accueil et d'aide à la sortie de la prostitution et les fonds financiers nécessaires doivent être à la hauteur de l'enjeu et ne pas être une variable d'ajustement des coupures budgétaires imposées par le gouvernement dans le cadre de sa politique austéritaire. Quant aux prostituées immigrées en situation irrégulière, elles ne doivent pas être sous la menace d'un ultimatum avant leur expulsion mais doivent pouvoir se loger, se former et travailler sur le territoire français.

16 - Rien ne sera plus jamais comme avant - Christine Le Doaré

Que de contrevérités, inepties et injures n'avons-nous pas entendues avant que nos député-es, forts de l'importance de ce vote historique, ne votent, ce 4 avril 2013, à une large majorité, l'abolition de la prostitution ?

Enfin, la France l'affirme, cette archaïque forme d'oppression sur les femmes et les personnes les plus vulnérables, n'est pas légitime. Au 21ème siècle, il était temps d'en prendre conscience : faire peser une servitude sexuelle de genre (dans tous les cas, les clients sont des hommes), sur les personnes les plus vulnérables, femmes, trans, jeunes, gays, étranger-es, personnes racisées, pauvres, etc., est inhumain. En outre, nos élus devaient réaffirmer les principes de non-patrimonialité et de non marchandisation des corps humains qui doivent échapper aux lois des marchés financiers. Enfin, il n'y a pas d'autre alternative si nous voulons vraiment avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, les personnes prostituées ne sont coupables de rien, mais bien victimes du système prostituateur, bientôt, elles seront aidées à s'en extraire. Celles qui voudront continuer, pourront bénéficier des systèmes sociaux et de soin, se retourner contre les clients violents et /ou proxénètes, sans risquer d'être pénalisées. Les clients en revanche, alimentent de leur argent les réseaux qu'ils nourrissent, c'est un fait incontournable. Le second marché criminel en chiffre d'affaire, doit être combattu par tous les moyens possibles ; abroger le délit de racolage et ne pas responsabiliser les clients reviendrait à créer un appel d'air dans lequel ne manqueraient pas de s'engouffrer les réseaux mondiaux de trafic d'êtres humains. Demain, les jeunes seront élevés dans le respect des relations humaines et d'une sexualité libre et gratuite entre personnes véritablement consentantes.

A l'évidence, la loi ne sera pas si facile à mettre en œuvre, mais elle va dans le bon sens, le seul envisageable. Bien sur, elle est perfectible, par souci de cohérence, il faudrait poser un interdit pénal plus cohérent, comme un délit sans peine d'emprisonnement. Alors, je m'étonne des atermoiements des médias en particulier, des associations de santé communautaire également.

Pourquoi ces poncifs éculés, ces clichés assenées en boucle et jusqu'à la nausée, alors qu'il a été démontré que tous les fantasmes sur la prostitution ne tenaient pas, face aux arguments rationnels des divers spécialistes informé-es sur la question ? Je m'interroge sur les véritables raisons d'un tel aveuglement ? Pourquoi tant de gens qui jusqu'alors se moquaient totalement du sort des personnes prostitué-es s'acharnent à prétendre que l'abolition est un régime similaire à celui de la prohibition ? Pourquoi l'inversion de la charge pénale, prostitué-e versus client les dérange t'ils autant ? Y aurait-il donc tant de clients en France ? Les arguments qui visent à prétendre que les prostitué-es vont se trouver dans une plus grande précarité et clandestinité ont été déconstruits : qui peut encore ignorer que le seul danger c'est le proxénète et aussi le client et ses violences, dans toutes les situations et les lieux possibles ? que si la santé générale des personnes prostitué-es est déplorable c'est parce que les associations de santé communautaires comme les autorités de santé, ne s'y intéressent que sous un angle hygiéniste, en se limitant à la question de la prévention

aux IST ? Comment se fait-il que nous entendions tant de voix passées et conservatrices ? Par quelles motivations sont donc animés tous ces adeptes de la prostitution, survivance patriarcale de priviléges dignes du temps jadis, quand fleurissaient les bordels à soldat ou quand l'église encourageait les hommes mariés à visiter les prostituées pour garantir la pérennité des mariages ? Comment se fait-il que dans l'Hémicycle, une députée EELV soit applaudie à tout rompre par la droite et l'extrême droite ?

En réalité, nos député-es viennent de réaffirmer la position abolitionniste de la France et de lui donner les moyens ce régime. C'est ce que feront aussi demain d'autres pays européens afin d'enrayer la prolifération des trafics.

Comme il est curieux de constater que les plus farouches opposants à l'émancipation des femmes et des personnes les plus vulnérables aussi, se cachent parfois là où on les attend le moins. Cyniquement, ils n'envisagent pas, ni pour les femmes, ni pour les plus vulnérables, de meilleur avenir que cette désespérante servitude qui pourtant, n'a plus aucune raison d'être à l'époque de l'égalité. Le vote de la loi signe le désaveu de ces « pleureuses » défaitistes.

Je remercie tous les député-es progressistes qui pour des motivations humanistes, féministes et /ou politiques ont voté l'abolition, parfois, contre les consignes de leur formation politique. Je remercie l'engagement de la Ministre des droits des femmes, Mme Najat Vallaud Belkacem, le courage de Catherine Coutelle, Maud Olivier, Ségolène Neuville, et de toutes les autres personnes qui se sont fortement impliquées, à commencer par Danielle Bousquet et Guy Geoffroy. La politique, c'est œuvrer pour l'émancipation, jamais pour le maintien ou l'instauration d'un esclavage, quel qu'il soit. L' Assemblée Nationale vient de nous offrir une belle victoire sur l'obscurantisme de la domination masculine, une belle raison d'espérer en l'avenir de l'humanité.

Christine Le Doaré

17 - Prostitution: l'Assemblée adopte la loi pénalisant les clients malgré les clivages partisans

Rien à voir avec le mariage pour tous. Alors que la loi Taubira avait illustré le traditionnel clivage gauche-droite, la loi sur la prostitution a divisé chaque camp, y compris la majorité. Cela n'a néanmoins pas empêché l'adoption du texte qui pénalise les clients, mercredi 4 décembre par l'Assemblée nationale.

La majorité a même été plus nette que certains auraient pu le craindre : 268 députés ont voté pour le texte, 138 parlementaires ont voté contre. Une bonne partie des opposants (79) ont en effet préféré s'abstenir. « Le chemin a été long et semé d'embûches. Merci à tous ceux qui n'ont pas cru à la fatalité » s'est félicité la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem. Elle va devoir désormais la même bataille au Sénat où, comme souvent, les risques de rejet du texte seront plus grands qu'au Palais Bourbon.

Si les mesures visant à sanctionner plus durement le proxénétisme et les trafics d'êtres humains ont fait l'objet d'un très large consensus, c'est bien le projet de pénaliser les clients des prostituées qui a opposé les partisans d'une protection accrue des prostituées et ceux qui, au nom du pragmatisme, redoutent que cette mesure n'enferme davantage les hommes et les femmes prostitués dans la clandestinité.

Le texte punit l'achat d'actes sexuels d'une contravention de 1.500 euros. Alternative à l'amende ou sanction complémentaire, un "stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels" est prévu.

Même au Parti socialiste, à l'initiative de cette proposition de loi, l'unanimité ne s'est pas dégagée. Certes, « il y aura une majorité transpartisane pour faire adopter ce texte et une large majorité du groupe socialiste », insiste l'un des porte-paroles du groupe socialiste, Thierry Mandon. Pour les initiateurs de la proposition de loi, les socialistes Maud Olivier et Catherine Coutelle ainsi que l'UMP Guy Geoffroy, la prostitution est « une violence faite aux femmes » et ce sont les clients qui

en portent la responsabilité.

Pour autant, de nombreuses réticences se sont exprimées. « Ma raison me pousse à approuver tout ce que propose ce texte sur la lutte contre les mafias et le proxénétisme d'une part, l'aide à la réinsertion des prostituées d'autre part. Reste cette histoire de 'pénalisation' des clients qui ne m'enthousiasme pas », écrit ainsi sur son blog l'ancien ministre Jean Glavany. Résultat, 238 députés socialistes ont voté pour, 18 se sont abstenus et 5 députés ont même voté contre.

Si le Front de gauche a soutenu le texte (dix députés ont voté pour, deux se sont abstenus), une majorité du groupe radical (RRDP) a voté contre (sept députés sur onze), jugeant « la réponse du législateur pas satisfaisante ».

Les plus fervents détracteurs du texte sont d'ailleurs les plus féministes. La majorité du groupe écologiste s'est ainsi opposé au texte. « Cela vous est inconcevable qu'il puisse y avoir consentement dans un acte sexuel tarifé. Vous opposez des femmes toujours victimes, des hommes toujours coupables », a lancé pendant les débats le député Sergio Coronado (EELV) pour qui « éloigner les prostituées des lumières de la rue, c'est les reléguer dans l'obscurité ». Comme onze de ses collègues il a voté contre, quatre seulement apportant leur voix à la proposition de loi.

Un clivage également perceptible dans la communauté féministe, où la prise de position d'Elisabeth Badinter contre le texte a été très décrié.

Immigration et nuances à l'UMP : À droite aussi, la question est loin d'avoir fait l'unanimité, même si, in fine, les députés de l'opposition devaient majoritairement voter contre. Un député UMP, Guy Geoffroy, a d'ailleurs cosigné cette proposition de loi avec le groupe socialiste. A l'UDI, « le vote sera réparti équitablement entre ceux qui soutiennent le texte, ceux qui souhaitent s'abstenir et ceux qui votent contre », avait pronostiqué le porte-parole du groupe, Jean-Christophe Lagarde. Verdit : quatre députés ont voté pour, neuf contre et treize se sont abstenus.

Mais, « en cachant cette pratique qui évidemment va continuer, il y aura encore plus de violence, encore plus de danger pour les prostituées elles-mêmes », a plaidé l'ancien président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, rejoint sur ce point par Bruno Le Maire. A l'UMP, on est passé « d'une position plutôt sur l'abstention à une position majoritairement contre, même si on a des collègues qui voteront pour et d'autres qui s'abstiendront », résume le patron des députés Christian Jacob. Ce dernier fait lui-même partie des 42 élus UMP, dont François Fillon, qui se sont abstenus ; seulement 11 députés ont voté pour et 101 ont dit non.

Le texte prévoit par ailleurs des mesures d'accompagnement social et professionnel pour celles qui veulent quitter la prostitution. Le gouvernement s'est engagé à mettre 20 millions d'euros par an sur la table pour financer ce "parcours de sortie de la prostitution". C'est d'ailleurs ce point qui a incité de nombreux députés UMP à s'opposer. Car le texte prévoit la possibilité pour les prostituées étrangères qui s'engageraient dans ce "parcours de sortie" à obtenir un titre de séjour de six mois, éventuellement renouvelable, sans en contrepartie porter plainte contre les réseaux. « C'est un appel d'air fantastique pour l'immigration clandestine », a dénoncé Jean Leonetti.

La preuve que, même sur la délicate question de la prostitution, certains partis n'oublient pas leurs fondamentaux.

18 - « Je ne savais pas que je me prostituais » - Léa Lejeune - liberation.fr

15 ans, a fui de chez ses parents avant de tomber sous la coupe de deux proxénètes présumés. Elle raconte son calvaire et la confrontation judiciaire avec l'un d'eux.

Dans la minuscule salle d'attente, on nage dans les peluches et les camions en plastique. Au premier étage d'un commissariat d'Ile-de-France, brigade des mineurs, Julie (1), 17 ans, attend la confrontation avec Souleymane, poursuivi pour proxénétisme sur mineur. Talons, jean moulant, la peau diaphane dissimulée sous plusieurs couches de fond de teint, Julie est une jeune fille coquette. Stressée, elle secoue ses jambes frénétiquement et cache son visage poupin dans son

foulard. Elle a l'impression de «faire un sale coup» à Souleymane. Pendant une heure, les policiers vont lire leurs dépositions respectives et demander confirmation aux deux parties sur les points discordants. Un paravent sépare Julie du prévenu. A la sortie, la gamine balance son histoire par réponses saccadées et anecdotes, dans la confusion. Un enchaînement de mauvaises rencontres et de mises en cause des services sociaux.

«Tourner». Née dans une petite ville de province, Julie grandit dans une famille de la classe moyenne. A 15 ans, elle fugue avec trois copines pour rejoindre Paris. Déscolarisée, placée en foyer, elle traîne avec des gamines plus âgées, fragiles, prises dans une phase d'autodestruction. Sur Internet, elle discute avec des inconnus, dont Souleymane et Moussa, la trentaine, deux amis d'origine africaine. «Je racontais mes problèmes à Moussa, je lui disais que je me faisais chier. Il a répondu qu'il allait m'aider, m'a invitée en soirée», se souvient-elle. Elle se lie d'amitié avec lui. Mais, en quelques semaines, la relation dérape. «Il a commencé par me faire tourner dans sa cité, me faire coucher avec ses potes. Il m'a forcée, je n'avais pas envie. C'était des grands Blacks de 1,90 mètre, un handicapé, rien à voir avec mon amoureux du collège. Ils lui glissaient directement l'argent, mais je ne savais pas que je me prostituaient, car je ne voyais pas de billets.» Julie prend conscience de sa situation avec un client que Moussa ne connaît pas : «Le mec m'a forcé à prendre une douche, il m'a balancé que j'étais une pute.»

Pour surveiller Julie, Moussa lui trouve une chambre dans un hôtel low-cost de banlieue. Il lui dégote des clients, l'amène chez eux. Et pour affirmer son emprise, le jeune homme la frappe, la viole, la balance contre les murs quand elle lui répond, la séquestre. «Une fois, pour m'impressionner, il m'a emmenée dans un bois avec les deux autres filles, il a menacé de nous tuer, nous a demandé de creuser un trou pour nos tombes. Il m'a fichu une grosse trouille, après il a rigolé.» Elle se rapproche de Souleymane. «A côté de l'autre qui était trop violent, lui était gentil avec moi, il ne me frappait pas.» Pendant des mois, Julie n'envisage même pas de s'échapper. «Je ne voulais pas leur laisser mes affaires, c'est tout ce qui me restait.» Les deux hommes gardent souvent sur eux plusieurs milliers d'euros en espèces. Une camarade de galère s'enfuit avec l'argent. Découverte par la police, elle dénonce Moussa désormais condamné et incarcéré à l'étranger pour proxénétisme. La police récupère Julie durant l'été 2012 couverte de bleus, des cheveux arrachés et souffrant d'une mycose vaginale jamais soignée.

Psys. «J'ai été choquée par la première réaction des flics. Ils nous ont répondu que la prostitution n'était pas interdite en France... Mais Julie est mineure !» s'exclame Anne, une militante abolitionniste qui accompagne la jeune fille dans sa sortie de la prostitution. L'aide sociale à l'enfance, censée assurer le relais, ne prend pas la situation de Julie au sérieux. Elle passe dans le cabinet de plusieurs psys, aucun ne la suit sur la durée. «Pour [les services de] la protection de l'enfance, elle est considérée comme une fugueuse et une délinquante qui chaparde», précise Anne. Julie est renvoyée chez ses parents. On la somme de reprendre une vie normale. Intelligente, futée, la gamine ne se sent pourtant plus à sa place à l'école. «Je n'ai plus aucun point commun avec les filles du lycée.» Pôle Emploi lui propose un stage d'esthéticienne. «Qu'est-ce que tu veux que je fasse de ça ?» s'exclame-t-elle.

Comme beaucoup de femmes, son parcours de sortie de la prostitution est chaotique. Au bout de quelques mois d'ennui, Julie revient à Paris. Elle retombe sous la coupe de Souleymane. D'elle-même, elle s'inscrit sur des sites d'escorts, où elle poste des photos de son corps. En novembre, alors qu'elle vient de «faire son dernier client», elle craque et retourne au commissariat. Les policières chargées de prendre sa déposition ne la ménagent pas, raconte-t-elle : «Elles m'ont dit : "Encore toi ! Pourquoi tu retournes pas chez tes parents ?" ; "vu comment t'es habillée, c'est normal" ; "et ton maquillage, on va repeindre le commissariat avec ta tête" ; "il était comment ton dernier client ? Elle était de quelle couleur sa queue ?"» Pire, le premier avocat de Julie lui oppose qu'elle était volontaire : on ne lui aurait pas «mis de couteau sous la gorge». La confrontation avec son mac

présumé semble avoir libéré Julie. Elle sourit : « Souleymane a dit que j'allais niquer sa vie, l'envoyer en prison, il a nié. Moi, je l'ai trouvé pathétique. » Le prévenu risque dix ans de prison.

(1) Les prénoms ont été modifiés pour respecter le secret de l'instruction.

Pour en savoir en plus : notre livre numérique : « Prostitution, pénaliser ou pas » synthèse des meilleurs articles et contributions parus dans Libération. A consulter sur tablettes, liseuses ou smartphones. Gratuit pour les abonnés.

19 - Rectificatif sur la maternité (on peut ?) d'un texte :

Dans le numéro N° 240bis Page 7, un article, « L'égalité passe par la pénalisation du client » a été attribué à tort à Christine Delphy, Françoise Héritier et Yvette Roudy. Cet article a été écrit par Claudine Legardinier et signé par Delphy/Héritier/Roudy. Nos excuses.